

# SUPPLEMENT AU MANUEL DE VOL VFR DE NUIT

Ce supplément au manuel de vol contient les informations que les conditions de certifications exigent de fournir au pilote. Ces informations remplacent ou complètent celles du manuel de vol approuvé.

Ce supplément annule et remplace tout additif ou supplément au manuel de vol concernant le VFR de nuit.

# **Applicabilité**

Type et modèle d'avion	Modification constructeur
DR400/120	
DR400/140B	
DR400/160	Dossier d'Evolution Technique DET n°060602R1
DR400/180	Dossier d Evolution reclinique DET il 000002K1
DR400/180R	
DR400/200R	
DR400/500	Dossier d'Evolution Technique DET n°061204

# Liste des pages en vigueur

Pages	Date
1	26 novembre 2010
2	26 novembre 2010
3	26 novembre 2010
4	26 novembre 2010
5	26 novembre 2010

# **Approbation**

Amendement	Date	Description	Approbation
0	04 décembre 2006	Edition originale	EASA.A.C.05014
1	16 avril 2007	Extension au DR400/500	EASA.A.C.05887
	26 novembre 2010	Logo constructeur	EASA AFM Approval
2			10033448
			20.01.2011



Les sections du manuel de vol sont affectées de la façon suivante.

#### **SECTION 0. GENERALITES**

Non affectée.

#### **SECTION 1. DESCRIPTION**

Les DR400/120, DR400/140B, DR400/160, DR400/180, DR400/180R, DR400/200R et DR400/500 équipés d'un éclairage de tableau de bord adéquat, sont éligibles à l'utilisation en régime VFR de nuit en condition non givrante.

Pour une utilisation en vol V.F.R. de nuit, les DR400/120, DR400/140B, DR400/160, DR400/180, DR400/180R, DR400/200R et DR400/500 doivent impérativement être équipés de l'équipement minimal exigé et décrit ci-après.

### Vol et navigation

- un anémomètre
- un altimètre sensible et ajustable, d'une graduation de 1 000 pieds (304,80 mètres) par tour et avec un indicateur de pression barométrique de référence en hectopascal
- un compas magnétique compensable
- un variomètre
- un horizon artificiel (indicateur gyroscopique de roulis et de tangage)
- un deuxième horizon artificiel ou un indicateur gyroscopique de taux de virage avec un indicateur intégré de dérapage (indicateur bille - aiguille) alimenté indépendamment du premier horizon artificiel
- un indicateur de dérapage si l'avion est équipé de deux horizons artificiels
- un indicateur gyroscopique de direction (conservateur de cap)
- un récepteur VOR ou un radiocompas automatique en fonction de la route prévue ou un GPS homologué en classe A, B ou C
- une lampe électrique autonome
- un jeu de fusibles de rechange
- un système de feux de navigation
- un système de feu anticollision
- un phare d'atterrissage
- un dispositif d'éclairage des instruments de bord et des appareils indispensables à la sécurité
- une montre marquant les heures et les minutes
- une plaquette indiquant l'aptitude au vol V.F.R. de nuit

#### Communication

- l'équipement émetteur-récepteur VHF conforme aux dispositions en matière d'équipements exigés par les services de la circulation aérienne.

#### Surveillance

- l'équipement de surveillance conforme aux dispositions en matière d'équipements exigés par les services de la circulation aérienne.



#### **SECTION 2. LIMITATIONS**

Les limitations de la section 2 ne sont pas affectées par l'utilisation en régime VFR de nuit, sauf l'étiquette des conditions de vol à remplacer par une étiquette affichant le texte suivant :

CET AVION DOIT ÊTRE UTILISÉ EN CATÉGORIE *NORMALE* OU *UTILITAIRE*, CONFORMÉMENT AU MANUEL DE VOL APPROUVÉ PAR LES SERVICES OFFICIELS.

SUR CET AVION, TOUS LES REPÈRES ET PLAQUES INDICATRICES SONT RELATIFS À SON UTILISATION EN CATÉGORIE NORMALE POUR L'UTILISATION EN CATÉGORIE UTILITAIRE, SE RÉFÉRER AU MANUEL DE VOL.

AUCUNE MANŒUVRE ACROBATIQUE N'EST AUTORISÉE POUR L'UTILISATION EN CATÉGORIE NORMALE.

#### **VRILLES INTERDITES**

VITESSE de MANŒUVRE : 215 km/h - 116 kt Conditions de Vol: VFR de Jour et de Nuit en Zone Non-Givrante

INTERDICTION DE FUMER

#### **SECTION 3. PROCEDURES D'URGENCE**

Les procédures d'urgence suivantes complètent celles de la Section 3.

#### Panne éclairage 1 et/ou 3/radio

-	Eclairage 2n	narche
	Fusible éclairage 1	
-	Fusible éclairage 3/radio	vérifié

Si la panne persiste, l'éclairage 2 ainsi que la torche servent en éclairage de secours.

#### Panne de phares

- Interrupteur disjoncteur de phares ......vérifié

#### Panne batterie (non applicable au DR400/135CDI)

Si l'alternateur se dé-excite à la suite d'une panne complète de la batterie, entraînant une panne totale d'alimentation, suivre la procédure suivante :

- disjoncteur batterie alternateur et radio (si installés).......coupés
- interrupteur batterie......marche
- interrupteur alternateur......marche

Constater la remise sous tension des circuits. Remettre uniquement les interrupteurs nécessaires à la sécurité du vol.



#### **SECTION 4. PROCEDURES NORMALES**

Les procédures normales suivantes complètent celles de la section 4.

#### **Préparation**

Etude de la météorologie afin d'éviter le vol en conditions dangereuses (minima, givrage...).

Vérifier que les pleins sont suffisants en fonction du plan de vol et du respect de la règlementation.

# Inspection prévol

Vérifier le fonctionnement des équipements suivants :

-	Feu anticollision	vérifié
-	Feu de navigation	vérifié
	Feu d'atterrissage	
	Feu de roulage	
	Eclairage cabine	
	Eclairage tableau de bord	
_	Inverseur jour/nuit	vérifié
	Présence à bord d'une torche électrique de secours	
-	Presence a bord d'une torche electrique de secours	verifie

#### **Eclairage**

- Enclencher l'éclairage 2
- Ajuster à l'aide de l'éclairage 1 selon besoin

### Roulage

-	Anticollision	marche
-	Feu de navigation	marche
-	Feu de roulage	marche
	Instruments gyroscopiques	
-	Horizon artificiel	calage maquette
-	Directionnel	rotation correcte
-	Bille aiguille	sens correct

#### Avant le décollage

-	Dépression instruments	vérifiée
	VHF	
_	VOR ou radio compas	essai
	Chauffage désembuage	
	Phare d'atterrissage	

# Alignement

- Calage du directionnel

#### Décollage

- Maintenir toujours le variomètre positif.
- Eteindre les phares en bout de piste.



#### Montée et croisière

Au-dessus de 8000 pieds, le pilote risque d'avoir des troubles de la vision nocturne.

# **Atterrissage**

-	Phare d'atterrissage	marche
-	Feu de roulage	marche

# Après l'arrêt du moteur

- Feux ...... coupés

#### **SECTION 5. PERFORMANCES**

Les performances de la section 5 ne sont pas affectées.

#### **SECTION 6. MASSE ET CENTRAGE**

Non affectée.

# **SECTION 7. ADDITIFS**

Tout additif ou supplément "VFR de nuit" est annulé et remplacé par ce supplément.